

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VALLEROY LE SEC

NOTE DE SYNTHÈSE
BUDGET PRIMITIF 2018

SOMMAIRE

Présentation des comptes administratifs 2017 et
budgets 2018.

1. Budget Principal
2. Budgets Eau et Assainissement
3. Budget Lotissement
4. Budget CCAS

L'article L2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget de la commune de VALLEROY LE SEC est composé d'un budget principal, d'un budget eau, d'un budget assainissement, d'un budget lotissement et du budget du CCAS.

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il se décompose en 2 sections :

- la section de fonctionnement retrace le budget utile au fonctionnement des services,
- la section d'investissement prévoit le financement des opérations d'équipement que la commune souhaite engager.

Présentation des comptes administratifs 2017 et budgets 2018.

1. Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	391 863.59	29 326.95	443 689.36
012	Charges de personnel	26 590.00	24 725.24	30 700.00
014	Atténuation de charges	8 300.00	4 522.00	5 300.00
65	Autres charges de gestion courante	29 720.00	26 551.49	28 900.00
66	Charges financières	0.00	0.00	200.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	200.00
023	Transfert à section d'investissement	28 025.00		44 843.23
TOTAL		484 898.59	85 125.68	553 832.59

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
013	Remboursements CUI	8 600.00	10 510.46	10 000.00
70	Produits de gestion courante	27 397.00	24 225.50	32 600.00
73	Impôts et taxes	63 800.00	66 243.30	65 400.00
74	Dotations, subventions et participations	34 500.00	34 696.70	39 598.00
75	Autres produits de gestion courante	12 100.00	10 087.05	10 050.00
76	Produits financiers	0.00	6.30	0.00
77	Produits exceptionnels	100.00	140.00	0.00
002	Excédent antérieur reporté	338 401.59	338 401.59	399 184.59
TOTAL		484 898.59	320 713.28	553 832.59

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
16	Opérations financières	1 100.00	775.00	1 100.00
Op 201502	Création du lotissement	122 272.40	93 490.03	0.00
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00	1 495.80	4 430.20
21	Immobilisations	31 225.00	8 913.55	118 700.00
23	Immobilisations en cours	40 000.00	0.00	0.00
TOTAL		196 097.40	104 674.38	124 230.20

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018
10	FCTVA	4 700.00	4 199.75	19 600.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	116 594.46	116 594.46	0.00
16	Cautions	1 100.00	350.00	1 100.00
021	Virement de la section de fonctionnement	28 025.00		39 168.63
001	Solde d'exécution section investissement reporté	5 677.94	5 677.94	55 756.77
TOTAL		196 097.40	154 753.21	124 230.20

Pour les dépenses de fonctionnement, les résultats sont stables dans l'ensemble. Les prévisions 2017 ont été réalisées dans leur majorité. Les charges de personnel ont diminué puisque le statut de l'employé communal a changé en début d'année 2017. La commune compte une secrétaire titulaire, un employé communal non titulaire et un contrat aidé.

Les recettes de fonctionnement sont impactées par la diminution constante de la DGF et le maintien des taux d'imposition.

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Taxe d'habitation	24.48 %
Taxe foncier bâti	13.23 %
Taxe foncier non bâti	28.13 %
Cotisation foncière des entreprises	18.23 %

Concernant la section d'investissement, elle a été marquée par le paiement du solde des dépenses relatives à construction du lotissement « Les Vergers » qui représente la principale dépense de cette section ; celle-ci est compensée par la vente de 3 parcelles et les subventions correspondantes.

La commune n'a pas de prêt contracté au 31/12/2017.

L'exercice 2017 du budget principal se clôture avec un excédent de fonctionnement de 60 783 € et un excédent d'investissement de 50 078.83 €.

Au 01/01/2018, nous pouvons reporter sur le budget eau un excédent de 399 184.59 € sur le budget principal.

En 2018, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour 553 832.59 € et pour 124 230.20 € en investissement pour le budget principal.

Les prévisions 2018 s'orientent principalement sur la réfection de plusieurs chemins.

2. Budgets Eau et Assainissement

2.1. Budget Eau

L'exercice 2017 du budget Eau se clôture avec un excédent de fonctionnement de 3 187.68 € et un déficit d'investissement de 6 439.23 €.

Au 01/01/2018, nous pouvons reporter sur le budget eau un excédent de 41 416.01 € sur le budget Eau.

Budget Eau 2018 : les sections s'équilibrent à hauteur de :

Section de fonctionnement	55 667.70 €
Section d'investissement	16 496.51 €

2.2. Budget Assainissement

L'exercice 2017 du budget Assainissement se clôture avec un déficit de fonctionnement de 11 109.56 € et un excédent d'investissement de 7 085.14 €.

Au 01/01/2018, nous pouvons reporter sur le budget eau un excédent de 46 049.53 € sur le budget Assainissement.

Budget Assainissement 2018 : les sections s'équilibrent à hauteur de :

Section de fonctionnement	65 521.80 €
Section d'investissement	16 367.30 €

Les budgets Eau et Assainissement se caractérisent en 2017 par les dépenses conséquentes de création des réseaux du lotissement.

Les dépenses 2018 sont toujours les mêmes, à savoir des amortissements sur les travaux effectués antérieurement, des redevances sur la vente d'eau et d'assainissement et l'excédent est réparti entre le compte travaux de fonctionnement et travaux d'investissement.

Les volumes d'eau vendus sont quasi-identiques par rapport à l'année dernière.

3. Budget Lotissement

Le budget Lotissement avait été créé pour la réalisation d'un lotissement, celui-ci étant terminé en travaux, 3 parcelles ont déjà pu être réglées en 2017 et deux sont prévues en 2018. Il sera définitivement clôturé quand toutes les parcelles auront été vendues.

Ce budget présente un excédent de fonctionnement de 46 284 €.

Pour 2018, seules les ventes de parcelles viendront alimenter ce budget ; les sections s'équilibrent à hauteur de :

Section de fonctionnement	184 728.00 €
Section d'investissement	98 654.00 €

4. Budget CCAS

Ce budget existe toujours dans notre commune. Il n'y a pas eu de subvention communale en 2017 car l'excédent permettrait de faire face aux dépenses de l'année 2017. En revanche, la commune versera 500 € en 2018.

L'exercice 2017 du budget CCAS se clôture avec un déficit de fonctionnement de 853.69 €.

Prévisions 2018

Dépenses de fonctionnement : 1698.79 €

Recettes de fonctionnement : 1698.79 €.

Le Maire, le 12/04/2018,

Claude VANÇON

